



958, rue Main
Ayer's Cliff QC J0B 1C0

Tél. : (819) 838-5006

Fax : (819) 838-4411

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS qu'un projet de règlement sera présenté à la séance du conseil municipal qui se tiendra le 17 décembre 2018 pour faire suite à l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 5 novembre 2018, afin de modifier la rémunération des élus municipaux.

La rémunération actuelle est la suivante :

Maire

Rémunération de base	9 355 \$	Allocation de dépenses	3 118 \$
----------------------	----------	------------------------	----------

Conseiller

Rémunération de base	4 677 \$	Allocation de dépenses	1 559 \$
----------------------	----------	------------------------	----------

(avec une indexation annuelle calculée selon l'indice des prix de novembre à la consommation publié par Statistiques Canada pour la province de Québec et l'arrondissement des montants annuel au dollar près)

Le montant pour la **rémunération additionnelle** pour le maire et chaque conseiller est fixée à 50 \$ par présence à une assemblée spéciale, une séance de travail ou une réunion de tout autre comité dûment créé par le conseil municipal par résolution, incluant le comité consultatif en urbanisme.

Le **projet de règlement** propose la rémunération suivante rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 :

Maire

Rémunération de base	10 490 \$	Allocation de dépenses	3 497 \$
----------------------	-----------	------------------------	----------

Conseiller

Rémunération de base	5 245 \$	Allocation de dépenses	1 748 \$
----------------------	----------	------------------------	----------

(avec la même indexation annuelle)

Et le montant pour la **rémunération additionnelle** pour le maire et chaque conseiller est fixée à 55 \$ par présence à une assemblée spéciale, une séance de travail ou une réunion de tout autre comité dûment créé par le conseil municipal par résolution, incluant le comité consultatif en urbanisme.

L'adoption de ce règlement aura lieu lors de la réunion régulière du Conseil municipal qui se tiendra à l'hôtel de ville **lundi le 5 janvier 2019 à 19 h.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal durant les heures normales de bureau.

Donné à Ayer's Cliff, le 5 décembre 2018

Kimball Smith,
Directeur général / Secrétaire-trésorier